

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 janvier 2026

### **GÉRALD DARMANIN INSTALLE LE PARQUET NATIONAL ANTICRIMINALITÉ ORGANISÉE (PNACO) AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS**

**Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a installé lundi 5 janvier le nouveau parquet national anticriminalité organisée piloté par la magistrate Vanessa PERRÉE. Une création inédite et attendue, portée par le ministre dans le cadre de la Loi contre le narcotrafic promulguée en juin 2025.**

Le parquet national anticriminalité organisée (PNACO) a été créé par la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic : il est entré en fonction lundi 5 janvier 2026.

Le PNACO dispose d'une compétence nationale et permet d'adapter l'organisation judiciaire aux modes opératoires toujours plus professionnels des réseaux criminels et permettre une réponse pénale d'une grande fermeté dans un contexte marqué par la montée en puissance de la menace induite par la criminalité organisée sur l'ensemble du territoire.

Dirigé par Vanessa PERRÉE, procureure de la République anticriminalité organisée, ce nouveau parquet est compétent pour les infractions relevant du haut du spectre de la criminalité organisée, y compris économique et financière, et coordonnera à l'échelle nationale le travail des juridictions interrégionales spécialisées (JIRS). Le PNACO sera par ailleurs l'interlocuteur des partenaires européens et internationaux et l'acteur judiciaire central chargé de la mise en œuvre de la politique pénale du ministère en matière de criminalité organisée.

Depuis le 5 janvier 2026, le parquet national compte :

- 16 magistrats avec une montée en puissance progressive à 30 magistrats à horizon septembre 2026. Ce sont des magistrats aguerris à la lutte contre la criminalité organisée ;
- 13 greffiers ;
- 3 assistants spécialisés : l'un, en charge de l'analyse et de la coordination avec les JIRS, l'un, compétent sur les données numériques, le dernier, en charge des saisies et confiscations ;
- 3 attachés de justice et juristes ;
- Des officiers de liaison membres des services des douanes, des services de renseignement, de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Véritable force de frappe, le PNACO repose sur une architecture judiciaire autonome éprouvée sur le modèle des parquets nationaux financier (PNF) et antiterroriste (PNAT) et dispose de moyens et d'outils procéduraux dédiés.

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)